

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 9 décembre 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

« Un article récemment paru dans le journal quotidien *Le Monde* (édition du 4 décembre 2025) révèle une controverse scientifique remontant à l'année 2000. Il s'agit d'une publication dans une revue scientifique, attribuée à trois chercheurs réputés et portant sur la sécurité du glyphosate, un herbicide largement utilisé. Or, il apparaît que ces trois chercheurs n'ont en réalité pas participé à la rédaction de l'article. Celui-ci aurait été rédigé par des cadres supérieurs de l'entreprise Monsanto, les chercheurs n'ayant fait qu'apposer leur signature.

Considérant que cette publication figure parmi les 0,1 % d'articles les plus cités au monde, il y a lieu de s'inquiéter de son influence sur de nombreux travaux et évaluations scientifiques. Elle a notamment été utilisée comme référence dans divers rapports d'expertise, y compris au niveau européen, malgré son absence d'indépendance scientifique.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

- Est-ce que Monsieur le Ministre a pris connaissance de l'article en question?
- Dans l'affirmative, le Gouvernement estime-t-il que cette révélation est susceptible de relancer la discussion sur l'évaluation du glyphosate au niveau européen ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty Graas  
Député



**Réponse commune du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture à la question parlementaire n°3313 du 09 décembre 2025 de l'honorable député Monsieur Gusty Graas concernant la « sécurité du glyphosate »**

**Est-ce que Monsieur le Ministre a pris connaissance de l'article en question ?**

Oui.

**Dans l'affirmative, le Gouvernement estime-t-il que cette révélation est susceptible de relancer la discussion sur l'évaluation du glyphosate au niveau européen ?**

L'article publié par la revue *Regulatory Toxicology and Pharmacology* a été retiré en ce que les conclusions sur la cancérogénicité du glyphosate reposaient sur des résultats non publiés de Monsanto, qui n'ont pas démontré de potentiel tumorigène<sup>1</sup>.

Le glyphosate lui-même est classé, selon l'avis du comité d'évaluation des risques (Risk Assessment Committee (RAC), 2023), comme provoquant des lésions oculaires graves et comme étant toxique pour la vie aquatique. En 2023, le comité RAC a conclu que la classification du glyphosate comme cancérogène n'était pas justifiée<sup>2</sup>.

En juin 2025, la Commission européenne a relancé le débat sur l'évaluation du glyphosate, à la suite de la publication de l'étude mondiale réalisée par l'Institut Ramazzini à Bologne, en Italie. La Commission a demandé à l'ECHA (European Chemicals Agency) et à l'EFSA (European Food Safety Authority) de faire réévaluer, selon les dispositions légales applicables, les effets cancérogènes du glyphosate<sup>3</sup>.

Un nouvel avis du RAC devrait être fourni dans un délai de 15 mois à compter de la réception de toutes les données disponibles.

Le 10 décembre 2025, une entrevue entre l'ECHA, l'EFSA et des représentants de l'Institut Ramazzini a eu lieu à Bologne pour discuter des résultats et de la méthodologie de l'étude mondiale sur le glyphosate<sup>4</sup>.

Luxembourg, le 20 janvier 2026  
(s.) Serge Wilmes  
Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

<sup>1</sup><https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0273230099913715?via%3Dihub>

<sup>2</sup><https://echa.europa.eu/-/glyphosate-no-change-proposed-to-hazard-classification>

<sup>3</sup>[https://echa.europa.eu/documents/10162/17090/rac\\_mandate\\_art77\\_3c\\_glyphosate\\_en.pdf](https://echa.europa.eu/documents/10162/17090/rac_mandate_art77_3c_glyphosate_en.pdf)

<sup>4</sup><https://echa.europa.eu/fr/hot-topics/glyphosate>